Case FRC 2201

CONVENTION NATIONALE.

COMITÉ DES INSPECTEURS DE LA SALLE.

POUR faire juger du mérite de la dénonciation faite par le ministre Roland à la Convention, le 3 du courant, contre les commissaires-inſpecteurs de la ſalle, ils ont cru devoir publier une copie de cette dénonciation, de la lettre qu'ils lui ont écrite à ce ſujet, de ſa réponſe, & de l'arrêté qu'ils ont pris le même jour. On verra que, depuis le décret du 25 octobre dernier, le comité d'inſpection ne s'eſt mêlé, ni *directement, ni indirectement*, des travaux relatifs à la conſtruction de la nouvelle ſalle, & à l'emplacement des comités. On verra que tout ce que le miniſtre a avancé eſt gratuit et controuvé, & qu'il a déſavoué le ſoir, dans ſa lettre au comité, ce qu'il a avancé le matin à la Convention.

Signé, CALON, préſident; J. P. SAURINE, CHARLES DUVAL, FIQUET, BELIN, PERRIN, J. B. LACOSTE, PROJEAN, ROBIN, SERGEN, BEAUVAIS.

M. W 4258

Dénonciation faite par le miniſtre de l'Intérieur à la convention nationale, dans ſa ſéance du 3 du courant.

J'ai à me plaindre à la convention, de ce que, tous les jours, je me trouve aux priſes avec les ouvriers, architectes & les commiſſaires d'inſpection de la nouvelle ſalle : je demande ſi ne pouvant prendre connoiſſance des travaux qui ſe font au château pour parvenir à la conſtruction de la nouvelle ſalle, je dois être reſponſable des dépenſes qui auroient pu être ordonnées par les ouvriers & architectes, qui commandent bien, mais ne paieront pas. Je viens conſulter l'aſſemblée, pour faire finir toutes ces diſputes : il n'eſt pas poſſible que je ſois chargé d'une partie de l'exécution, & d'autres agens de l'autre partie, & que ma reſponſabilité s'étende ſur le tout. Je demande à être ſeul chargé de la ſurveillance, ou à être tout-à-fait déchargé de cette reſponſabilité.

Lettre du comité des inſpecteurs de la ſalle au miniſtre Roland.

Paris, le 3 novembre 1792, l'an premier de la république.

Vous avez inculpé ce matin, Monsieur, le comité des inſpecteurs de la ſalle, en avançant à la Convention nationale, qu'il vous contrarioit dans les opérations déterminées ſur le plan du citoyen Gizors, pour la ſalle dont l'emplacement a été fixé au château des Tuileries. Le comité eſt on ne peut pas plus étonné de cette dénonciation. Vous voudrez bien, Monſieur, déſigner quels ſont les membres de ce comité qui contrarient la ſurveillance que vous a confiée la Convention. Il importe ſans doute à tous ſes membres, & pour

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

leur honneur, & pour leur zèle irréprochable, de connoître & d'approfondir le motif de votre procédé envers le comité, qui, réuni en ce moment, s'attend à une prompte réponse.

A la minute sont les signatures.

Réponse du ministre de l'Intérieur.

Paris, le 3 novembre, l'an premier de la république.

Je n'ai point parlé, Messieurs, de la salle de la Convention du château des Tuileries; je n'y avois pas même pensé, & j'ai été fort étonné que quelqu'un, qui, sans doute, ne m'avoit pas entendu, parlât de cet objet. Je n'ai parlé que du projet de placer des comités, des architectes & entrepreneurs qui s'étoient présentés à mon insçu, & qui avoient prétendu faire des dispositions dont je n'avois pas connoissance. J'ai voulu indiquer beaucoup d'abus, & prévenir ceux qu'auroit occasionnés le décret d'hier, sans les représentations que j'ai été faire aujourd'hui. Voilà, Messieurs, ma réponse exacte & dans la sincérité, comme tout ce que je dis, tout ce que je fais. Tel je suis & tel je serai toujours.

ROLAND.

Comité des Inspecteurs de la Salle, des Bureaux & de l'Imprimerie de la Convention nationale.

Extrait du procès-verbal du 3 novembre 1792, l'an premier de la République.

Les citoyens Calon, Robin, Saurine, J. B. Lacoste, Hugues, Projean, Belin, Charles Duval, Sauteyra,

Fiquet, Gamond & Perrin, réunis au lieu des séances du comité des inspecteurs, un membre a témoigné son étonnement d'avoir vu le ministre inculper à la Convention le comité sur des faits dont il n'avoit nulle connoissance. Les autres membres ayant témoigné une égale surprise, attendu qu'ils ne s'étoient mêlés en aucune manière de la construction de la nouvelle salle, & qu'ils croyoient tous que depuis le décret du 25 octobre dernier, le ministre étoit seul chargé de l'exécution du plan du Citoyen Gisors sous sa responsabilité, il a été arrêté qu'il seroit écrit une lettre au ministre de l'Intérieur, pour lui demander une explication sur l'espèce de dénonciation qu'il a faite aujourd'hui à la Convention nationale contre le comité.

Le ministre de l'Intérieur ayant fait parvenir sa réponse, dans laquelle, au-lieu de désigner les ouvriers, les architectes & les commissaires-inspecteurs de la salle, avec lesquels il a dit s'être trouvé aux prises chaque jour, il désavoue les faits par lui avancés; le comité a arrêté que la dénonciation du ministre, la lettre du comité, la réponse du ministre, seront imprimées aux frais des membres du comité, ainsi que la déclaration formelle du même comité, qui affirme ne s'être mêlé en rien du local de la nouvelle salle, non plus que de l'emplacement des comités, depuis l'époque à laquelle le plan du citoyen Gisors a été adopté par la Convention.

A la minute sont les signatures.

CALON, président du comité d'inspection; PERRIN, *Secrétaire.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.